

L'université et ses communautés

par

David Watson

Institute of Education, Royaume-Uni

Cet article analyse l'engagement des universités auprès de leur communauté dans trois domaines : les conséquences de la simple présence de l'université, les partenariats contractuels ou d'autres natures et la relation entre l'établissement et ses membres. Sont ensuite explorées les répercussions sur les valeurs adoptées et mises en pratique dans les universités, notamment la possibilité de les codifier en un ensemble de « dix commandements ».

La thèse développée dans le présent document est la suivante : il existe trois types d'engagement de l'université vis-à-vis de la société et de la communauté. Sont également examinées les différentes approches envers les valeurs affirmées par les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les « dix commandements » de l'université en tant que lignes de conduite pour un comportement éthique.

Les types d'engagement

Le premier type d'engagement procède de l'existence même de l'université. L'une des principales fonctions des établissements universitaires consiste à former des diplômés qui travaillent (éventuellement dans un domaine qui n'a rien à voir avec leur formation), qui jouent leur rôle de membres de la société civile (à cet égard, on a des raisons de croire qu'ils feront probablement preuve de plus de sagesse et de tolérance que s'ils n'avaient pas fait d'études universitaires), qui fondent des familles (et se soucient de l'instruction de leurs enfants), qui paient des impôts (et qui par conséquent restituent, par l'intermédiaire d'un système d'imposition progressive, une partie de leurs revenus qui sont supérieurs à la moyenne du fait de leur diplôme) et qui financent (de plus en plus) « leur » université par voie de dons et de legs.

De plus, les universités sont les dépositaires de trésors (réels et virtuels), conservés dans leurs musées, leurs galeries et leurs centres d'archives. Elles constituent un lieu où l'on peut sans danger s'interroger sur des questions délicates ou des idées audacieuses. Elles fournissent également un matériau utilisé pour une branche de la culture populaire (elles forment en effet le décor de bien des romans, films et feuilletons télévisés).

Toutes ces caractéristiques confirment le statut d'institution sociale à part entière de l'université. Dans le meilleur des cas, cette institution peut représenter un modèle de continuité et un lieu propice à l'aspiration à une vie meilleure et plus épanouie. À l'inverse, dans le pire des cas, elle peut inspirer de la jalousie et du ressentiment.

Du fait de ce premier type d'engagement, les établissements universitaires devraient s'employer à bien se comporter, à être des modèles d'éthique. Or ce n'est pas toujours le cas. Parmi les exemples de mauvais comportement, on peut noter les suivants. Les établissements peuvent fournir à leur personnel et à leurs étudiants actuels ou futurs des informations et des conseils fallacieux concernant leurs véritables résultats et intentions. Du fait de leur influence, ils

peuvent déstabiliser et intimider leurs membres, leurs partenaires et leurs clients. Il leur arrive d'entretenir certains mythes par intérêt, d'invoquer de fausses raisons pour justifier leurs actions (au nom de la « liberté des universitaires », de cas de force majeure, etc.) ou de ne pas assumer leurs responsabilités et de rejeter la faute sur d'autres. Les établissements universitaires peuvent ne pas satisfaire au critère de bonne gestion (il leur arrive par exemple de ne pas évaluer les risques ou de ne pas y réagir, de manquer de rigueur, ou de « laisser courir »). Ces établissements peuvent être de mauvais voisins et, surtout, ils peuvent se cacher la vérité au moins aussi facilement qu'ils la cachent à autrui.

Le deuxième type d'engagement passe généralement par des contrats qui le structurent. En vertu de cet engagement, l'université produit des diplômés dans les disciplines et domaines professionnels voulus (qu'elle soit directement ou indirectement tenue de le faire). Elle répond aux besoins qui ont été constatés, qu'il s'agisse d'inculquer ou d'actualiser des compétences particulières et, d'une façon plus générale, à la demande de formations dans telle ou telle discipline, qui émane des consommateurs. Elle fournit des services, des travaux de recherche et développement, des conseils, dans le cadre d'activités subventionnées ou à but lucratif. Elle peut également se trouver à la tête d'entreprises – tantôt rejets ou en coparticipation, tantôt de « service » actives dans les loisirs, la restauration, l'organisation de conférences ou l'hôtellerie.

En vertu de ce deuxième type d'engagement, l'université est souvent un acteur économique majeur à l'échelle locale et régionale. En effet, elle crée des emplois pour la main-d'œuvre la moins qualifiée comme la plus qualifiée; elle élargit le marché local de consommation grâce aux étudiants et au personnel qu'elle attire; elle représente un consommateur de biens et de services à la fois stable et solvable. L'université est porteuse d'améliorations, notamment pour les bâtiments, les équipements collectifs, l'espace de bureau et les espaces verts, mais elle génère aussi quelques inconvénients, notamment des controverses concernant l'aménagement local, le stationnement, les encombrements ou encore la concentration étudiante locale.

Le premier type d'engagement a une incidence importante et complexe sur le deuxième. En effet, l'université, qui représente une sorte d'autorité morale, est censée mieux se comporter que d'autres grandes entités (pareillement soucieuses de leur résultat final).

Ces répercussions sont parfois sans gravité. Si une université n'acquittait pas ses factures en temps voulu, la communauté serait choquée; or si l'hôtel local faisait de même, personne ne s'en offusquerait. Dans d'autres cas, elles sont plus sérieuses économiquement parlant. Dans un partenariat de premier plan, qui met parfois en jeu des sommes importantes, l'université revient

rarement, voire jamais, sur un marché conclu. À l'inverse, son partenaire privé peut le faire apparemment en toute impunité, en invoquant la conjoncture, un changement de direction ou d'orientation, ou tout simplement « les forces du marché ».

Ainsi, pour que les établissements universitaires contribuent de manière continue et positive au développement de leur communauté, le grand principe à retenir, pour apprécier leurs capacités de pilotage et d'administration, est nécessairement celui, assez traditionnel, de la bonne gestion du capital aussi bien intellectuel et moral que matériel et concret des universités elles mêmes. Qui, en dernier ressort, est chargé d'assurer la sécurité, la contribution permanente et les performances de l'université ?

L'université elle-même, à travers son *système de gouvernance* – telle est au Royaume-Uni la réponse la plus simple à cette question. L'instance qui la dirige est clairement chargée de préserver son capital (notamment en fixant son budget), de mettre au point sa stratégie (souvent désignée en anglais par l'expression « *character and mission* ») et de recruter son personnel et ses étudiants (le conseil d'université « *senate* » ou « *academic board* » est chargée du recrutement de ces derniers).

Cependant, cette vision des choses est parfois réductrice, surtout si elle suppose d'avoir en permanence le souci de la survie de l'établissement. L'enseignement supérieur, en tant que secteur d'activité, suscite un intérêt sans cesse plus large au sein de la société (ce qui est essentiel du point de vue des liens indiqués plus haut au sujet du premier type d'engagement) et les dirigeants des établissements doivent à cet égard être eux aussi conscients de leur responsabilité. Cela peut impliquer de ne pas être trop pointilleux (ou ne pas faire preuve d'un esprit de compétition trop exacerbé) en ce qui concerne les frontières, le prestige, le risque de ternir sa renommée en s'associant avec d'autres établissements du secteur. Certes, *l'autonomie* est importante et apporte une force mais elle ne sert à rien si l'on fait le vide autour de soi. Elle doit non pas servir d'excuse pour repousser les autres, mais plutôt être au service aussi bien du secteur que de chaque établissement.

Le troisième type d'engagement lie l'université et ses membres.

Les universités forment des communautés dont on est membre de son plein gré. À travers le monde, elles font rarement partie du système public d'enseignement obligatoire. On ne devrait donc pas les considérer comme des agents au service de l'État pour former des citoyens ou des « sujets ». Il ne faut pas en déduire pour autant – en vertu des principes qui régissent les relations liées au premier type d'engagement – que les universités ne jouent aucun rôle dans la cohésion sociale, la solidarité au sein de la population et la résolution des problèmes que rencontrent les décideurs publics et les professionnels de tous horizons.

Les membres de la communauté universitaire doivent eux aussi remplir un certain nombre d'obligations, qui découlent de ce que l'on peut appeler la *citoyenneté universitaire*. En effet, pour être membre à part entière d'une université, il ne faut pas se contenter d'accomplir les tâches les plus évidentes qui se présentent. Dans le temps, cette citoyenneté supposait d'accomplir certaines tâches collectives : procéder aux contrôles des connaissances, faire partie de diverses commissions et définir les grandes lignes des stratégies. Ces pratiques font d'ailleurs l'objet de publications sans cesse plus nombreuses.

Or, depuis la fin du XX^e siècle, on a constaté que ces pratiques n'étaient plus exclusivement réservées aux membres du personnel enseignant. Nul ne conteste en effet le soutien et la valorisation qu'apportent dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et des services les membres de la communauté universitaire qualifiés dans différents types de secteurs (finance, gestion des ressources humaines, immobilier, gestion de bibliothèques, technologies de l'information et des communications), chacun d'entre eux ayant sa propre sphère de compétences professionnelles, ses propres responsabilités et voyant son rôle reconnu.

La citoyenneté universitaire repose au fond sur la notion d'*appartenance*. En tant que consommateurs, les étudiants ont des droits et des attentes et, tout comme le personnel de l'université, des responsabilités qui vont de pair avec ces droits au sein de la communauté. Ces responsabilités sont notamment les suivantes :

- Un certain type d'intégrité universitaire, qui repose précisément sur le recours à des procédures scientifiques.
- La reconnaissance d'autrui et l'honnêteté dans les écrits, par exemple en faisant toujours référence avec exactitude et sérieux aux travaux des autres dans ses propres travaux; il s'agit en l'occurrence d'éviter le plagiat.
- Un certain savoir-vivre académique, qui consiste par exemple à écouter les autres et à tenir compte de leur opinion.
- Une aspiration à l'auto motivation et à l'aptitude à apprendre de manière autonome, en plus d'« apprendre à apprendre ».
- La soumission aux règles de discipline (s'agissant en particulier des procédures d'évaluation, pour celui qui évalue comme pour celui qui est évalué).
- Le respect de l'environnement de travail des membres de la communauté universitaire.
- L'adhésion à un ensemble d'engagements et de pratiques collectivement obtenus (en matière d'égalité, de différends, de harcèlement, etc.).

Les approches des valeurs et de l'éthique

Bien que les universités soient conscientes de ces valeurs et désireuses de les protéger, dans quelle mesure devraient-elles les formaliser et les faire connaître à la communauté extérieure ? Que peut attendre la société en termes moraux et éthiques ?

En 1968, Lord Eric Ashby dirigeait le Clare College à Cambridge et occupait le poste de recteur de l'université de Cambridge. Cette année-là, lors d'une réunion de l'Association des universités du Commonwealth organisée à Sydney, il a prononcé un discours dont une partie a ensuite été publiée dans la revue *Minerva*, sous le titre « Un serment d'Hippocrate pour les universitaires » (Ashby, 1969). Près de 40 ans plus tard, son propos reste d'actualité alors que nous nous évertuons à décider s'il convient ou non de formaliser les attentes légitimes de la société à l'égard de l'enseignement supérieur.

Ashby considérait que la mission fondamentale de l'enseignement supérieur, que « le devoir de l'enseignant envers ses étudiants » était de leur inculquer le sens de « la contestation constructive ». « Il doit s'agir d'une contestation constructive qui remplit une condition essentielle : elle doit modifier le regard porté sur une thèse donnée de telle manière que les spécialistes sont prêts à s'y rallier ». Cette vision des choses l'a conduit à défendre la liberté universitaire avec ferveur : « Les idées novatrices sont impopulaires et dangereuses. La société doit donc être indulgente vis-à-vis de ses universités. Elle doit autoriser certains enseignants à dire des choses idiotes et sans importance afin que quelques enseignants puissent dire des choses sensées et importantes » (Ashby, 1969).

L'attention d'Ashby s'est focalisée sur les enseignants. Or, aux États-Unis, les dirigeants de certains établissements estiment qu'un tel serment concerne plutôt les étudiants, au point qu'ils exigent de leurs diplômés qu'ils fassent certaines déclarations quant à la manière dont ils mèneront leur vie future à la lumière de leur expérience à l'université.

Il existe une seconde démarche, plus relativiste. Elle consiste à mettre en avant les facteurs contextuels, les éventuels cas de force majeure, ou la nécessité de tenir compte de ce que les bailleurs de fonds, les clients ou les parties prenantes pensent ou disent vouloir. Les établissements expriment alors leurs désaccords avec ces partenaires, mais ils sont également disposés à négocier et à aboutir à des compromis. Cette approche de l'éthique conduira – au mieux – à un engagement pour le progrès, plutôt qu'à (littéralement) une évaluation dogmatique suivie d'une réaction en conséquence. On perçoit nettement cette tendance en lisant un document publié conjointement par l'*Institute of Business Ethics* et le *Council for Industry and Higher Education* et intitulé *Ethics Matters* (IBE/CIHE, 2005). Ce rapport affirme catégoriquement que : « Les établissements universitaires sont des entités complexes et

autonomes, chacun d'entre eux ayant son propre passé et sa propre culture. Les enjeux en matière d'éthique et les priorités qui en découleront ne seront pas les mêmes dans tous les établissements, et chaque établissement d'enseignement supérieur devra se saisir des questions d'éthique selon l'approche qui lui conviendra le mieux » (*ibid*, p. 7).

Ce point de vue s'appuie sur une conception de l'éthique selon laquelle cette dernière peut varier en fonction des circonstances et est dans une certaine mesure provisoire. Cette conception correspond bien à certaines caractéristiques de la mission de l'université et de sa communauté, à savoir se débattre sans cesse avec des questions complexes et souvent « pernicieuses ». Cette vision des choses n'est cependant pas la seule. En effet, d'aucuns soutiennent que les enjeux et les priorités éthiques sont bien les mêmes pour tous les établissements, si pénible et inconfortable que cela puisse être pour leurs dirigeants et nombre de leurs membres, ou encore que la question de la gestion des problèmes d'éthique ne se pose pas : seule se pose celle de la gestion de leurs conséquences. Pour que ce débat aboutisse à quelque chose, il faut que les universités acceptent le fait qu'il leur est difficile de respecter leurs engagements éthiques et que cela peut éventuellement exercer un impact négatif sur le résultat final. Il leur faudra en outre éviter de tomber dans le travers qui consiste à vouloir prévenir tout risque et à « limiter les dégâts ». Cet état d'esprit est perceptible dans les réactions de certains établissements suite à l'adoption de certains codes de déontologie ou d'autres dispositions du même genre. Une telle attitude risque d'entraîner une « éthique de façade » entretenue par des codes langagiers, le politiquement correct entre autres. Elle conduit aussi à se décharger de toute responsabilité en blâmant les autres (dans un ouvrage paru récemment, Bruce Macfarlane évoque le soulagement de nombre d'universitaires lorsqu'ils sont déchargés de toute responsabilité en matière de jugement éthique, ce dernier étant officiellement du ressort d'autres personnes au sein de la structure organisationnelle de l'établissement [Macfarlane, 2005, p. 118]).

Ces deux approches posent donc des problèmes. Bruce Macfarlane a cependant envisagé une troisième approche. Dans *Teaching with Integrity: The Ethics of Higher Education Practice* (Macfarlane, 2005, pp. 128-129), reprenant la pensée d'Alasdair MacIntyre, il établit une liste de vertus, chacune d'entre elles présentant néanmoins un éventuel risque de vice et d'excès :

- Le respect.
- La sensibilité.
- La fierté.
- Le courage.
- L'équité.

- L'ouverture.
- La retenue.
- La collégialité.

Le problème de cette approche est qu'elle fait en quelque sorte des universitaires les agents d'un réarmement moral. Le but de Macfarlane est de « forger le caractère moral des enseignants du supérieur » (*ibid.*, p. 145). Or, nombreux sont ceux qui sont mal à l'aise à l'idée de privilégier « plutôt ce qu'il convient d'être, que ce qu'il convient de faire » (*ibid.*, p. 35).

Les dix commandements

En vue de faire avancer le débat, dix commandements à l'adresse d'un établissement d'enseignement supérieur sont définis ci-après. Techniquement, l'objectif est d'aborder l'éthique d'un point de vue *déontologique* (en tenant compte du caractère obligatoire des choses), plutôt que d'un point de vue *axiologique* (qui tient compte de valeurs morales). Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur peuvent aussi bien choisir de bien se comporter que de mal se comporter; il est donc dans l'intérêt de notre société, comme dans notre intérêt moral, de les aider à choisir la première solution.

1. Tu t'efforceras de dire la vérité.

La liberté universitaire, entendue au sens de poursuivre l'étude d'idées difficiles, où qu'elle puisse conduire, représente peut-être la valeur universitaire fondamentale.

2. Tu établiras la vérité avec soin.

Le respect des méthodes scientifiques est essentiel (par exemple lorsque l'on s'appuie sur des données et vis-à-vis du principe de « falsifiabilité »), de même que la notion de « mandat » scientifique délivré par la société et la quête d'authenticité dans les domaines des lettres et des sciences humaines (ce qui conduit en particulier à se préoccuper de rhétorique et de persuasion, indépendamment de ce sur quoi repose la conviction).

3. Tu seras juste.

Il est ici question d'égalité des chances, de non-discrimination, voire de discrimination positive. Comme on l'a souligné, la « liberté » prônée par le système de valeurs universitaire va de pair avec le « respect à l'égard des personnes ».

4. Tu seras toujours prêt à donner des explications.

La liberté universitaire relève de la liberté d'expression et non de la protection contre l'auto-incrimination (Watson, 2000, pp. 85-87). Elle ne dispense aucun membre de l'obligation d'expliquer ses actes et, dans la mesure du possible, leurs conséquences. L'obligation de rendre compte est inéluctable et il convient de ne pas s'y opposer de façon irrationnelle.

5. Tu t'abstiendras de nuire.

Ce commandement est directement lié à l'évaluation des conséquences des actes (et c'est là que l'on rejoint le serment d'Hippocrate, en s'efforçant « de ne pas faire de mal mais d'aider »). Son enjeu est la volonté de n'exploiter ni les hommes, ni l'environnement et il sous-tend d'autres notions telles que celle de « l'engagement pour le progrès ». Ce principe apporte des réponses à des problèmes délicats, par exemple en ce qui concerne le recours aux animaux pour mener des expériences médicales.

6. Tu tiendras tes promesses.

Comme on l'a laissé entendre plus haut, les excuses « conjoncturelles » avancées pour se retirer d'un accord ou pour chercher à le renégocier sans raison sont beaucoup moins recevables lorsqu'elles émanent d'un établissement universitaire.

7. Tu respecteras tes collègues, tes étudiants et surtout tes opposants.

Travailler au sein de la communauté universitaire signifie savoir écouter autant que parler, toujours s'employer à comprendre le point de vue de son interlocuteur et s'assurer que l'on tient un discours rationnel sans se laisser influencer par ses préjugés, par une tendance à l'égotisme ou par des pressions quelles qu'elles soient.

8. Tu œuvreras pour le bien de ta communauté.

Toutes les valeurs énoncées jusqu'à présent concernent avant tout la communauté universitaire dans son ensemble. Les obligations qui en découlent ne s'appliquent pas aux spécialistes de tel ou tel champ disciplinaire ou secteur professionnel, ni même à un établissement au sein duquel on est amené à travailler pendant une période donnée, mais à l'ensemble des établissements qui constituent le milieu universitaire, à l'échelle nationale comme internationale.

9. Tu protégeras ton trésor.

La communauté universitaire, et ceux qui sont chargés de la diriger et de la gérer, sont les protecteurs de ses actifs réels et virtuels et de sa capacité à continuer de mener ses activités de manière responsable et efficace.

10. Tu ne seras jamais satisfait.

La communauté universitaire a compris les principes du « progrès perpétuel » bien avant que ce terme soit employé dans la littérature spécialisée du *management*. Elle a aussi saisi sa nature impitoyable et inaccessible. La mission de l'université ne sera donc jamais ni achevée ni parfaitement menée.

Conclusion

Il existe des familles de valeurs qui sont caractéristiques de l'enseignement supérieur et qui, dans un contexte plus large, déterminent la contribution de ce secteur à tous les projets que la société civile entreprend. Ces familles de valeurs représentent les trois types d'engagement définis plus haut. L'une est liée à la production efficace et responsable de connaissances ainsi qu'aux modalités selon lesquelles celles-ci sont testées et utilisées. Une autre concerne les interactions responsables entre les personnes, notamment ce qu'elles emportent de l'université lorsqu'elles la quittent. Enfin, la troisième concerne la place des établissements d'enseignement supérieur en tant qu'institutions au sein de la société au sens large.

L'auteur :

Sir David Watson
Professor of Higher Education Management
Institute of Education
University of London
20 Bedford Way
London WC1H 0AL
Royaume-Uni
E-mail : d.watson@ioe.ac.uk

Note

1. Un développement plus complet de cette thèse figure dans David Watson (2007), *Managing Civic and Community Engagement*, McGraw-Hill/Open University Press.

Références

- Ashby, E. (1969), « A Hippocratic Oath for the Academic Profession », *Minerva*, vol. 8, n° 1, janvier, pp. 64-66.
- IBE (Institute of Business Ethics) et CIHE (Council for Industry and Higher Education) (2005), *Ethics Matters: Managing Ethical Issues in Higher Education*, CIHE, Londres.
- Macfarlane, B. (2005), *Teaching with Integrity: The Ethics of Higher Education Practice*, RoutledgeFalmer, Abingdon.
- Watson, D. (2000), *Managing Strategy*, Open University Press, Buckingham.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

© OCDE 2007

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.



Extrait de :
Higher Education Management and Policy

Accéder à cette revue :

<https://doi.org/10.1787/17269822>

Merci de citer cet article comme suit :

Watson, David (2007), « L'université et ses communautés », *Higher Education Management and Policy*, vol. 19/2.

DOI: <https://doi.org/10.1787/hemp-v19-art9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.